



L'essentiel &amp; plus encore

## L'emploi des salariés agricoles Info stat MSA trimestriel

Bagnole, octobre 2014 (prochaine publication en décembre 2014)

### L'emploi au 4<sup>e</sup> trimestre 2013 s'avère morose, malgré la hausse conjoncturelle de l'emploi saisonnier

**L'emploi agricole fléchit, malgré le bond de l'emploi saisonnier, attribuable au décalage des travaux agricoles du 3<sup>e</sup> trimestre vers le 4<sup>e</sup> trimestre. Aussi l'emploi global est marqué par un recul en volume et un transfert de l'emploi en CDI vers l'emploi en CDD. L'emploi permanent progresse peu, tandis que la masse salariale s'accroît sensiblement.**

#### Points saillants au 4<sup>e</sup> trimestre 2013

##### Hormis en Production, l'emploi agricole fléchit

La configuration de l'emploi au 4<sup>e</sup> trimestre 2013 présente un profil particulier. Le phénomène de décalage des récoltes vers le 4<sup>e</sup> trimestre (dû aux conditions météorologiques dégradées du 3<sup>e</sup> trimestre) a généré un surcroît d'activité dans le secteur de la Production, concernant les emplois en CDD et l'emploi saisonnier (dit « TODE »).

Contrastant avec l'exceptionnelle hausse de l'emploi en CDD dans le secteur de la Production, au sein des trois autres secteurs, toutes natures de contrats confondues (CDD et CDI), l'emploi affiche une certaine morosité. Les contrats actifs dans le trimestre diminuent de - 0,5 %, avec - 0,5 % pour le secteur de la Transformation, - 0,8 % pour le Tertiaire et - 0,1 % pour les Autres activités.

Le volume de travail suit le même schéma, en régression de - 1,0 %, dont - 2,2 % pour le secteur de la Transformation et - 0,6 % dans celui du Tertiaire. La durée de travail par contrat est en forte baisse, avec - 14,5 % (265 heures), - 14,4 % pour les contrats hors TODE (165 heures), et + 0,2 % pour les contrats en CDI (398 heures). Les évolutions négatives s'expliquent par la recrudescence des contrats temporaires, caractérisés par un plus faible volume de travail.

##### La croissance de l'emploi permanent faiblit, associé à un turn-over en hausse

L'emploi agricole permanent (contrats actifs en fin de trimestre hors TODE) croît de + 0,7 % (CDI - 2,5 %), mais présente une disparité d'évolution intersectorielle. Seul le secteur de la Production est en hausse avec + 3,8 % (CDI - 0,3 %). Les trois autres reculent avec - 2,6 % dans le secteur de la Transformation (CDI - 5,3 %), - 0,6 % dans le Tertiaire (CDI - 2,7 %) et - 0,1 % pour les Autres activités (CDI - 3,0 %). L'indice général de rotation de l'emploi (contrats achevés avant la fin du trimestre) s'élève avec 28,2 % (CDI 8,8 %).

##### La masse salariale enfle sous l'influence des contrats saisonniers

Conséquence du regain d'activité dans le secteur de la Production, la masse salariale croît de + 4,9 % (hors TODE + 3,5 %), avec de fortes disparités d'évolution entre le secteur de la Production (+ 14,5 % ; + 11,5 % hors TODE) et les trois autres secteurs : Transformation - 1,0 %, Tertiaire + 0,2 %, Autres activités + 2,9 %.

<b>MSA Caisse Centrale – Direction de la communication - Service de Presse</b>		
Géraldine Vieuille	01.41.63.72.41	<a href="mailto:vieuille.geraldine@ccmsa.msa.fr">vieuille.geraldine@ccmsa.msa.fr</a>
Les Mercuriales		<a href="http://www.msa.fr">www.msa.fr</a>
40, rue Jean Jaurès	93547 Bagnole Cedex	1/4

## **Une évolution négative du salaire horaire global associée à une croissance du salaire horaire des différents types de contrats**

L'évolution du salaire horaire moyen tous secteurs et natures de contrats confondus s'avère négative (- 0,2 %), mais positive hors emploi TODE (+ 0,9 %) et en CDI (+ 1,8 %). Le transfert d'emploi des CDI vers les CDD, généralement moins bien rémunérés, conjugué à la forte recrudescence des contrats saisonniers engendre une baisse du salaire horaire moyen général. Paradoxalement les salaires horaires de chaque catégorie progressent. Aussi, l'évolution du salaire horaire global (- 0,2 %) s'avère en-deçà de celle du Smic (+ 0,3 %).

## **La forte progression de l'emploi en Production agricole s'explique par le décalage des récoltes**

Conséquence du décalage des récoltes agricoles, le nombre de contrats en cours, indicateur de la dynamique de l'emploi, « bondit » de + 43,0 %. Ce chiffre masque toutefois deux évolutions de sens contraire : les contrats en CDI (25 % du total des contrats) diminuent de -2,1 % tandis que l'emploi en CDD (75 % du total) « explose », avec une hausse de + 69,7 %, dont + 55,8 % pour les CDD TODE (25 % du total) et + 97,6 % pour les CDD hors TODE. Ces mouvements se conjuguent avec une croissance record des heures, + 13,8 %. Le nombre d'heures travaillées des CDD croît de + 36,4 % (CDD TODE + 33,2 % ; CDD hors TODE + 39,6 %). Alors que le nombre d'heures en CDI diminue de - 1,9 %.

La durée moyenne des contrats dans ce secteur (191 heures) s'avère peu élevée, et décroît de - 20,5 %, de par la forte recrudescence de l'emploi en CDD, dont l'emploi saisonnier. L'évolution est de - 19,6 % pour les CDD, avec - 29,3 % pour les CDD hors TODE et - 14,5 % pour les CDD TODE. Elle progresse légèrement pour les CDI, (+ 0,2 %).

## **L'emploi permanent reste bien orienté en fin d'année et le turn-over bondit**

Le nombre de contrats actifs à la fin du trimestre hors TODE, indicateur de la permanence de l'emploi, croît de + 3,8 %. L'évolution du nombre d'emplois encore actifs en fin de trimestre est de + 17,1 % pour les CDD hors TODE, et de - 0,3 % pour les CDI. L'indice de rotation des contrats s'avère très élevé, avec une part de 45,3 % de contrats achevés avant la fin du trimestre, signe d'une grande instabilité de l'emploi, due à la prépondérance habituelle de l'emploi saisonnier et à sa forte hausse. Aussi, l'indice progresse en glissement annuel de 15,8 points. Il est pour les CDD hors TODE, 72,6 %, que pour les CDI, 14,3 %.

## **Une hausse de la masse salariale portée par le surcroît des contrats saisonniers**

La masse salariale du secteur de la production progresse de + 14,5 %, marquant une nette rupture avec le précédent trimestre (- 2,7 %). En CDI, la masse salariale croît peu, + 0,3 %, contre + 43,7 % en CDD. L'évolution du salaire horaire moyen est modérée avec + 0,6 % (de 12,45 € à 12,52 € en glissement annuel). Ce rythme est supérieur à l'évolution du Smic (+ 0,3 %). En CDI, le salaire horaire croît de + 2,2 %, contre + 5,4 % CDD.

## **Le secteur de la Transformation affiche un recul**

Ce trimestre, les trois principaux indicateurs de l'emploi sont en recul, en dépit du décalage des travaux saisonniers. Le volume d'heures travaillées régresse de - 2,2 %. Le nombre d'heures en CDD (20 % du volume total) progresse de + 10,7 %, conséquence attribuable à l'emploi saisonnier agroalimentaire lui aussi décalé vers le 4<sup>e</sup> trimestre, à l'image du secteur de la Production. A l'inverse, en CDI le nombre d'heures (80 % du volume total) diminue de - 5,1 %. Le nombre de contrats actifs dans le trimestre recule de - 0,5 %, avec une hausse

<b>MSA Caisse Centrale – Direction de la communication - Service de Presse</b>		
Géraldine Vieuille	01.41.63.72.41	<a href="mailto:vieuille.geraldine@ccmsa.msa.fr">vieuille.geraldine@ccmsa.msa.fr</a>
Les Mercuriales		<a href="http://www.msa.fr">www.msa.fr</a>
40, rue Jean Jaurès	93547 Bagnolet Cedex	2/4

de + 15,0 % en CDD et une décroissance de - 5,0 % en CDI. La durée moyenne des contrats recule avec - 1,7 %, soit une moyenne de 398 heures.

### **L'emploi permanent recule**

Le nombre de contrats actifs à la fin du trimestre recule de - 2,6 %. Les CDI diminuent de - 5,3 %, tandis que les CDD progressent de + 14,3 %. L'indice de rotation des contrats s'avère modéré, avec une part de 17,5 % de contrats achevés avant la fin du trimestre, indice d'une relative stabilité de l'emploi. Aussi, l'indice augmente de 1,7 point ce trimestre. Il se révèle bien plus fort pour les CDD, 48,5 %, que pour les CDI, 6,6 %.

### **Si la masse salariale se contracte, le salaire horaire progresse**

La masse salariale trimestrielle décroît de - 1,0 %. Pour les CDI, elle recule de - 3,2 %, à l'inverse, les CDD progressent de + 14,6 %. Le salaire horaire moyen croît de + 1,2 %, en passant de 18,60 € à 18,83 €. Ce rythme surpasse l'évolution du Smic en glissement annuel (+ 0,3 %). Le salaire horaire des CDI croît de + 2,0 %, celui des CDD de + 3,5 %.

### **L'emploi du Tertiaire agricole confirme son recul**

L'emploi salarié du secteur Tertiaire, déjà en déclin au trimestre précédent, confirme son recul. Le nombre de contrats actifs régresse de - 0,8 %. Le volume des contrats en CDI recule de - 3,1 %, tandis que celui des CDD progresse de + 11,9 %.

Le volume d'heures de travail suit le même schéma d'évolution, avec un recul global de - 0,6 %, associé à une décroissance de - 2,8 % des CDI, et une progression de + 15,8 % des CDD. La durée moyenne des contrats s'avère en quasi-stagnation avec + 0,2 %, et atteint une moyenne de 389 heures.

### **L'emploi permanent fléchit quelque peu**

L'évolution du nombre de contrats actifs en fin du trimestre se révèle négative ce trimestre, avec une décroissance de - 0,6 %. Le nombre de CDI recule de - 2,7 %, alors que le nombre de CDD croît de + 14,9 %. L'indice de rotation des contrats est le plus faible des quatre secteurs agricoles, avec une part de 6,2 % de contrats achevés avant la fin du trimestre, reflet d'une solide stabilité de l'emploi. L'indice s'avère naturellement plus fort pour les CDD (23,7 %), que pour les CDI (2,5 %).

### **La masse salariale présente une légère croissance**

La masse salariale, enregistre une faible évolution, avec un taux de + 0,2 %. La masse salariale des CDI recule avec - 1,4 %, tandis que celle des CDD progresse de + 21,1 %. Le salaire horaire moyen, croît de + 0,8 %, passant de 21,43 € à 21,61 €. Pour les CDI, la croissance est de + 1,5 %, et pour les CDD de + 4,6 %.

### **Le secteur des « Autres activités » est stable, avec un transfert d'emploi du CDI vers le CDD**

Le nombre de contrats actifs dans le trimestre fléchit de - 0,1 %. Le recul n'affecte que les CDI avec - 3,6 %, tandis que les CDD progressent de + 6,5 %. Le volume d'heures de travail est stable. Les CDI présentent une évolution négative de - 3,1 % du volume d'heures, tandis que celui des CDD croît de + 5,6 %. La durée moyenne des contrats croît très légèrement, avec + 0,1 %, soit une moyenne de 384 heures.

<b>MSA Caisse Centrale – Direction de la communication - Service de Presse</b>		
Géraldine Vieuille	01.41.63.72.41	<a href="mailto:vieuille.geraldine@ccmsa.msa.fr">vieuille.geraldine@ccmsa.msa.fr</a>
Les Mercuriales		<a href="http://www.msa.fr">www.msa.fr</a>
40, rue Jean Jaurès	93547 Bagnolet Cedex	3/4

## L'emploi permanent est stable

Le nombre de contrats actifs à la fin du trimestre croît de + 0,1 %. Les CDI sont en recul de - 3,0 %, alors que les CDD progressent de + 6,9 %. L'indice de rotation des contrats reste modéré avec une part de 18,2 % de contrats achevés avant la fin du trimestre, indicateur de la stabilité relative de l'emploi, plus marqué pour les CDD, 29,8 %, que pour les CDI, 11,5 %.

## La masse salariale progresse

La masse salariale, croît de + 2,9 %. La masse salariale des CDI se contracte de - 0,3 %, alors que celle des CDD s'élève avec + 15,1 %. La hausse du salaire horaire moyen dépasse sensiblement l'évolution du Smic (+ 0,3 %) avec un taux de + 2,9 %. Il évolue de 11,61 € à 11,94 € en glissement annuel. Le salaire horaire des CDI s'élève de + 2,8 % et celui des CDD de + 9,0 %.

## Méthodologie :

Les évolutions s'expriment en période comparable de l'année précédente (PCAP). Le terme **d'évolution**, correspond à l'évolution du trimestre T de l'année N par rapport au même trimestre T de l'année N-1.

## Définitions:

**Emplois dans le trimestre** : nombre de contrats de travail ayant donné lieu à une activité d'au moins une journée dans le trimestre, même si celle-ci a débuté ou cessé en cours de trimestre. Si un individu a eu plusieurs contrats actifs dans le trimestre, ceux-ci sont tous comptabilisés quelles que soient leur nature (CDD, CDI) et leur durée (temps plein, temps partiel).

**Emplois présents en fin de trimestre** : nombre de contrats en cours le dernier jour du trimestre. Les contrats ayant cessé avant la fin du trimestre, ne sont pas comptés. Si un individu a plusieurs contrats actifs en fin de trimestre, ceux-ci sont tous comptés.

**Indice de rotation des contrats** : ((nombre de contrats actifs au cours du trimestre - nombre de contrats présents en fin de trimestre) / (nombre de contrats actifs au cours du trimestre)). Plus l'indice est proche de 0 et plus l'emploi est considéré comme stable.

**Nombre d'heures de travail rémunérées** : nombre d'heures ayant donné lieu au paiement d'un salaire. Pour les emplois en CDI, ce volume d'heures inclut les congés payés. Pour les emplois en CDD, le nombre d'heures rémunérées correspond au nombre d'heures travaillées. Dans les deux cas, les heures supplémentaires sont incluses dans le nombre total d'heures rémunérées.

**Masse salariale** : montants de rémunération brute sur lesquels sont assises les cotisations sociales. La masse salariale est composée de la rémunération nette et des cotisations légales et conventionnelles de la part ouvrière.

**TODE** : contrats de travail avec allègements de cotisations patronales au titre des mesures en faveur de l'emploi de travailleurs occasionnels (TO) et de demandeurs d'emplois (DE).

**Production agricole** : activités de production, d'élevage et d'exploitation du bois. Activités exercées par les entreprises de travaux agricoles, les gardes-chasse, les gardes-pêche et les organismes de remplacement et de travail temporaire.

**Transformation** : transformation de produits agricoles effectuée par des entreprises à statut coopératif, ainsi que les scieries fixes.

**Tertiaire** : tertiaire lié au monde agricole. Le régime de protection sociale des salariés des professions agricoles est applicable aux salariés mentionnés à l'article L722.20 du code rural.

**Autres activités** : autre nature d'activité axée sur le service à la personne (paysagisme, services à la personne, jardinage, enseignement, entraînement et dressage des chevaux ...).

**CDD** : Contrats à Durée Déterminée. **CDI** : Contrats à Durée Indéterminée.

<b>MSA Caisse Centrale – Direction de la communication - Service de Presse</b>		
Géraldine Vieuille	01.41.63.72.41	<a href="mailto:vieuille.geraldine@ccmsa.msa.fr">vieuille.geraldine@ccmsa.msa.fr</a>
Les Mercuriales		<a href="http://www.msa.fr">www.msa.fr</a>
40, rue Jean Jaurès	93547 Bagnolet Cedex	4/4